

ATELIERS du 5 juillet 2018

Projet de renouvellement urbain

Propositions d'aménagement

Quels scénarios pour votre quartier ?

à la Maison de la Culture 93

Compte-rendu

Atelier 2: Le quartier Paul Eluard

Animé par :

SLG Paysage, bureau d'études en charge de réaliser l'étude d'insertion urbaine du quartier Paul Eluard

Participants :

- 7 habitants
- Présence de la responsable de la Gestion Urbaine de Proximité de Ville

Objectifs de l'atelier :

Examen de deux scénarios d'aménagement du quartier Paul Eluard:

- Scénario B, comprenant la suppression de la dalle supérieure et la mise à jour de la rue Paul Eluard, création d'une voie entre les rues Pierre Sémard et Paul Eluard, création d'une placette derrière le 6 Paul Eluard ;
- Scénario C, comprenant la suppression de la dalle supérieure et intermédiaire pour garder les quatre placettes, mise à jour de la rue Paul Eluard, création d'une voie entre les rues Pierre Sémard et Paul Eluard et d'une voie piétonne entre la rue Paul Eluard et l'école Louise Michel, création d'une placette derrière le 6 Paul Eluard.

Synthèse des échanges

Remarques sur le scenario B

- Lieux de partage, de convivialité

Les habitants soutiennent le développement l'offre de jeux, car l'aire de jeux existante est très utilisée, d'un parcours sportif et de la création d'équipements sportifs à proximité des aires de jeux pour les accompagnants (parents ou autre).

Ils demandent de conserver le terrain multisport existant qui a été offert à la Ville par un basketteur professionnel.

Avec l'agrandissement du gymnase, les habitants demandent le maintien du jardin partagé existant: anticiper sa relocalisation.

- Localisation du centre de loisirs

Actuellement le centre de loisirs est situé en rez de dalle et réparti dans 3 bâtiments. Cette localisation est jugée dangereuse du fait des jets par les fenêtres et peu fonctionnelle (3 bâtiments).

Il est proposé de le relocaliser au sein de la nouvelle construction prévue aux abords de la nouvelle voie.

- Création de la voie nouvelle

Les habitants sont favorables à cette voie nouvelle pour désenclaver le quartier et permettre la liaison avec l'avenue Pierre Sépard.

- Avenue Paul Eluard

Il existe une problématique persistante de trafic par des jeunes qui n'habitent pas le quartier. La démolition de la dalle doit permettre d'ouvrir cette voie et de la rendre visible pour limiter le trafic et permettre à la police d'intervenir.

- Avenue Pierre Sépard:

Crainte des habitants que l'avenue passe en 2x1 voies avec risque d'encombrement de circulation et de klaxons.

- La dalle:

La proposition de résidentialiser les placettes n'est pas jugée pertinente. Cela suppose que la gestion et le coût d'entretien soit répercutée sur les charges des occupants. Les habitants ont exprimé le souhait que ces placettes relèvent du domaine public pour assurer l'action municipale et limiter les charges. La présence de clôture autour de ces placettes ne permettra pas de garantir leur privatisation, risque important de vandalisme avec une gestion complexe pour le bailleur et/ou la Semeco.

- Les halls d'immeubles:

Habitants souhaitent un accès aux halls d'immeubles depuis la rue et ne maintenir qu'un seul hall, suppression du hall niveau dalle.

Remarques sur le scénario C

- Avenue P. Eluard et le lien avec les placettes

La densification paraît importante et ne semble pas nécessaire au regard des constructions à venir dans le cœur de ville.

La crainte est que les nouvelles constructions, notamment avenue Paul Eluard qui forme un front bâti, isolent les habitants des placettes du reste du quartier (impression de rupture avec le reste du quartier).

Les habitants proposent de supprimer 3 immeubles de ce front bâti pour privilégier un parc urbain et une ouverture du quartier sur l'avenue P. Eluard.

Il est demandé d'apporter de la mixité sociale et fonctionnelle avec ces nouvelles constructions.

- Démolition de la dalle et maintien des placettes

Les habitants y sont favorables car il faut conserver du stationnement. Le maintien des 4 placettes pose la question de leur gestion et de leur entretien. Demande des habitants que ces espaces entrent dans le domaine public (ne plus payer de charges pour des espaces utilisés aujourd'hui comme des espaces publics).

- Entrée dans les immeubles

Il est demandé de favoriser un accès aux halls depuis la rue et non plus les dalles.

- Stationnement

Les habitants demandent de prévoir du stationnement en souterrain pour les nouvelles constructions car crainte que le stationnement des nouveaux occupants se reporte sur l'espace public.

- Lien social, convivialité

Il est formulé le besoin d'apporter une mixité fonctionnelle avec la création de locaux communs pour les associations notamment. Ces locaux pourraient être envisagés dans la construction nouvelle située sur la nouvelle voie et ainsi profiter de la proximité avec la nouvelle place.

- La création d'une place publique

Les habitants y sont très favorables. La place ne doit pas être un lieu de passage mais un lieu de vie et pour cela doit être ouverte à l'image de la place Arafat-Arabin qui est jugée réussie.

Une place ouverte avec une visibilité depuis la rue pour éviter les détournements d'usage également.

- La création d'une nouvelle voie

Des interrogations se posent sur la dimension de cette voie : sens unique ou double sens? Les habitants sont favorables pour une voie à sens unique avec une piste cyclable.